



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 24 octobre 2017

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2017-06
relatif à
la demande de crédit de construction pour la création d'une Unités d'Accueil Pour Écoliers (UAPE) dans les sous-sols du collège des Lionceaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à la Loi sur les Communes et au règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet au Conseil communal, pour approbation, le présent préavis relatif à la demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 770 000.00 pour la transformation du local actuellement occupé par l'employé d'exploitation dans les sous-sols du collège des Lionceaux en une Unité d'Accueil Pour Écoliers (UAPE).

Ce crédit englobe toutes les prestations nécessaires comprises entre le développement du projet, l'obtention du permis de construire et l'exécution des travaux jusqu'à la remise complète de l'ouvrage « clés-en-mains » d'ici juillet 2018.

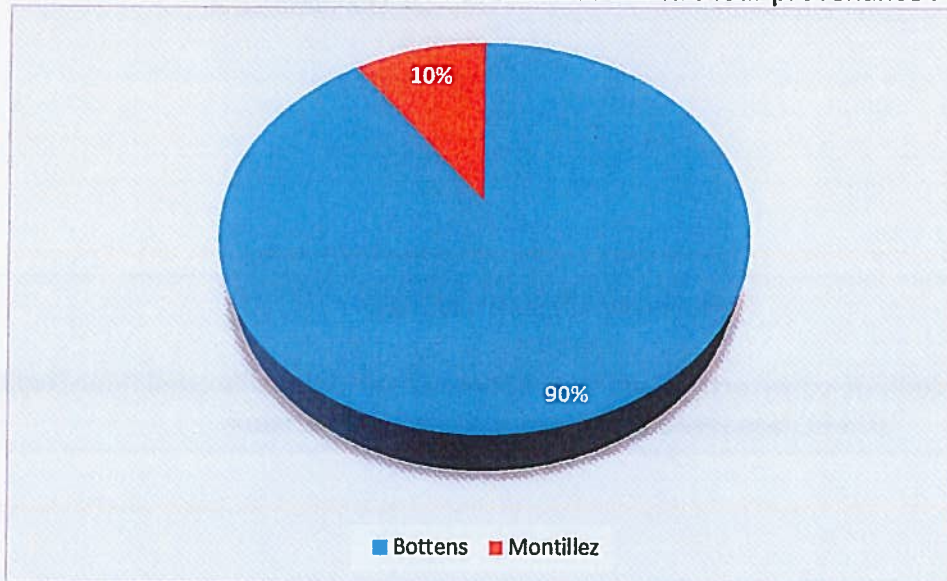
1. Introduction

Les UAPE sont des structures destinées à recevoir les élèves le matin avant l'école, à midi et en fin d'après-midi, après l'école. Elles ont pour but d'offrir aux enfants dont les parents travaillent, un lieu de vie communautaire surveillé.

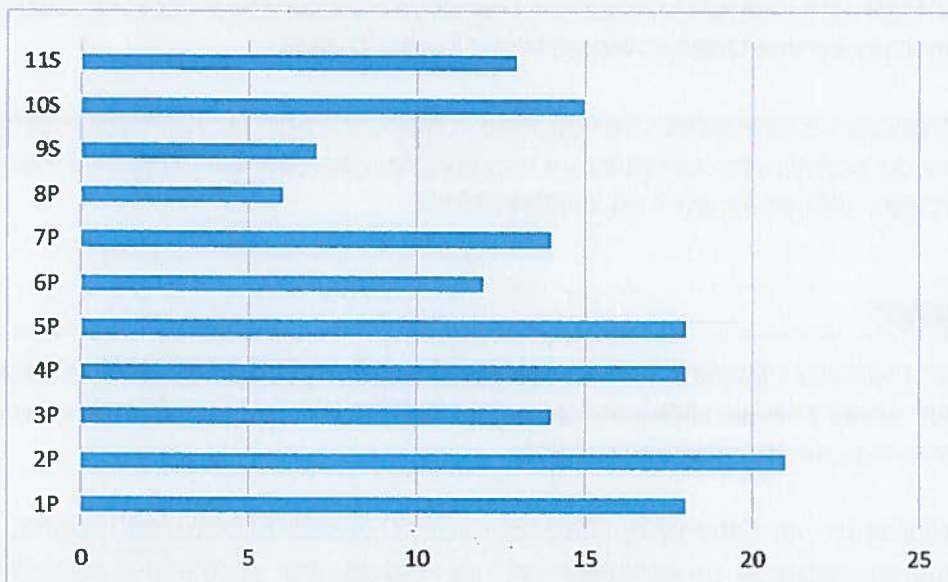
Ces structures proposent une animation élaborée par du personnel éducatif qualifié, un repas chaud à midi, un espace et un encadrement nécessaires pour permettre aux enfants d'effectuer des activités éducatives et ludiques.

2. Situation actuelle

À la rentrée 2017, 112 élèves fréquentent le collège des Lionceaux. Ils sont répartis en six classes allant de la 1P à la 6P. Le tableau ci-dessous montre leur provenance :



Le tableau ci-dessous montre la répartition en fonction des degrés scolaires. Il permet également d'estimer l'évolution probable de l'enclassement sur ces cinq prochaines années, les élèves de 1P passant en 2P etc. En regard de l'évolution démographique, on compte 17 élèves en moyenne par année. Pour les volées qui ne comptent pas assez d'élèves, des élèves du village de Poliez-le-Grand viendront compléter l'effectif (environ 6 à 9 élèves au total).



3. Exposé des motifs

Évolution démographique

Notre village attire de nombreuses familles. Les enfants en bas âge sont donc en nette augmentation. Si nous avons la chance de compter plusieurs mamans de jour, cela ne suffit

cependant pas pour répondre aux besoins en places d'accueil de l'ensemble de nos habitants.

Cadre légal

La construction d'une UAPE entre dans la vision 2020 de l'ASIRE et répond aux exigences du cadre scolaire légal, soit le concordat scolaire HarmoS et l'article 63B de la constitution vaudoise voté en septembre 2009 (introduction de l'école en continu). Celui-ci demande aux communes, entre autres, de mettre à disposition une infrastructure adéquate pour les enfants de 4 à 16 ans (UAPE pour le degré primaire et restaurant scolaire pour le degré secondaire).

La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) est entrée en vigueur le 1er septembre 2006. Elle définit l'accueil collectif parascolaire comme étant un accueil régulier des enfants en âge de scolarité (jusqu'à 12 ans), au minimum à deux des trois moments de la journée (matin, midi et après-midi). En application de l'article 63 de la Constitution vaudoise, la LAJE édicte également le partage du financement de ce dispositif entre l'État, les communes et les partenaires privés.

La LAJE a pour objectifs de :

- Tendre à une offre suffisante et de qualité de places en structures d'accueil de jour des enfants (garderies, structures parascolaires et personnes pratiquant l'accueil familial de jour).
- Coordonner la collaboration entre le canton, les communes et les entreprises afin d'optimiser l'offre sur le territoire cantonal en fonction des besoins réels.
- Répartir les charges économiques entre le canton, les communes et les entreprises grâce à une structure de financement adaptée qui tient compte des revenus des parents.
- Permettre aux parents de mieux concilier éducation et vie professionnelle.

Le cadre scolaire légal est très contraignant et va loin dans le détail en ce qui concerne les espaces ainsi que l'équipement des locaux scolaires et parascolaires (dimension des locaux, hauteur sous plafond, nombre de toilettes, espaces de dégagement, vestiaires, casiers, préau, normes de sécurité, etc.).

4. Historique

Entre novembre 2014 et mars 2015, la Municipalité a étudié, avec Vallat Partenaires (conseils en managements de projets et en marchés publics) quatre possibilités de réaliser une UAPE.

Le coût de construction d'une nouvelle structure (entre 1,2 et 2,2 millions) a amené la Municipalité à retirer son préavis de l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 23 mars 2015.

Dès lors, la Municipalité a cherché une solution qui lui permette à la fois de répondre valablement à ses obligations légales, tout en restant dans le cadre d'une enveloppe budgétaire financièrement acceptable pour notre Commune. Les différentes études entreprises ont montré que les coûts de transformation d'un local existant était nettement plus avantageux que la construction d'un nouveau bâtiment.

5. Choix de l'emplacement

Parmi les bâtiments appartenant à la Commune, le local occupé actuellement par l'employé d'exploitation dans les sous-sols du collège des Lionceaux a finalement été retenu. En effet, il permet :

- De privilégier la sécurité des enfants en évitant d'avoir à leur faire traverser des routes.
- De simplifier l'usage de cette structure par tous ses utilisateurs en la réalisant à proximité immédiate de l'école.
- D'offrir un environnement de qualité, à l'abri des nuisances et dont la disposition des locaux facilite le travail des personnes en charge de l'encadrement des enfants.

6. Description du projet de transformation

Sur le côté ouest et nord, des ouvertures doivent être créées dans les murs existants dans le but d'amener le maximum de lumière naturelle. Du côté est, 4 sauts de loup devront être créés afin d'apporter un supplément de lumière.

Le local Swisscom existant reste au même endroit. Seule la porte, située à l'intérieur des locaux, doit être déplacée. Pour ce faire, une ouverture sera créée sur le côté nord du bâtiment afin de pouvoir y accéder sans avoir à passer par l'UAPE.

Les espaces intérieurs et les locaux doivent être dimensionnés selon les directives du Service de la Protection de la jeunesse (SPJ). Ainsi, le programme de transformation des locaux est le suivant :

- 1 hall d'entrée avec vestiaires à proximité de 21.40 m².
- 3 espaces de vie (salles) chacun d'une surface d'environ 40 m² pour des activités polyvalentes (peinture, bricolage, lecture, détente, repos, etc.). Chaque salle doit pouvoir être divisible par une paroi amovible et posséder des armoires de rangement, avec casiers fixes ouverts, pour le rangement des jeux et des matelas pour la sieste.
- 1 local matériel sécurisé, fermé à clé, attenant aux espaces de détente. Ce local peut être borgne.
- 1 vestiaire du personnel de 8.10 m².
- 1 bureau insonorisé pour la direction de l'UAPE, suffisamment grand pour pouvoir y accueillir des parents, 18.20 m².
- 1 salle de détente insonorisée pour les éducatrices/éducateurs. Cette salle est également destinée à des colloques et à des formations internes. Elle doit disposer de prises informatiques et téléphoniques.
- 1 espace commun filles et garçons.
- Des sanitaires avec cloisons fermées et portes, 11.80 m².
- 1 sanitaire pour personne handicapée, 5.50 m².
- 1 cuisine pour le réchauffement des plats livrés froids. Cette cuisine doit être attenante aux salles d'activités polyvalentes, 16.50 m².
- 1 espace repas qui doit pouvoir être divisible.
- 1 local technique et local buanderie, avec une machine à laver le linge d'une capacité de 6 kg et 1 point d'eau en polyester, un sèche-linge d'une capacité de 6 kg, 13 m².
- Création d'une conduite pour alimenter l'UAPE en chaleur depuis la chaufferie de la salle polyvalente.

- Aménagement d'un espace extérieur avec place de jeux sécurisée permettant des activités en plein air selon directives cantonales et BPA.

Résumé des travaux :

- Scier les murs afin de créer des fenêtres sur les faces ouest et nord sur une longueur de 13 mètres.
- Creuser et pose de 4 sauts de loups supplémentaires.
- Scier la chape et la dalle pour pose des écoulements.
- Raccorder les écoulements eaux usées dans la chambre existante à l'intérieur de la chaufferie de la salle polyvalente.
- Déplacer la conduite de chauffage à distance.

Montant total des travaux devisés	CHF	700 000.00
Divers et imprévus 10 %	CHF	70 000.00
Total du coût de transformation	CHF	770 000.00

7. Aspects financiers

7.1. Investissement :

L'investissement pour la transformation du local, livré murs nus, est à financer par la commune de Bottens.

7.2. Frais d'exploitation :

L'EFAJE assume l'entier des coûts d'exploitation du bâtiment et prend en charge la totalité des places d'accueil, même si l'UAPE n'est pas entièrement occupée. Le financement des places inoccupées de toutes les UAPE est ensuite réparti entre les communes membres du groupement en fonction de leur nombre d'habitants.

Simulation des frais d'exploitation

Électricité	1 000
Chauffage	2 500
Conciergerie 20%	13 000
Frais divers	6 000
Intérêt de la dette moyen	7 700
Amortissement sur 30 ans	25 667
Total des charges	55 867
Coût au m²	223

Pour une vision pérenne, les intérêts ont été calculés à 2%

7.3. Participation aux frais

7.3.1 Simulation des coûts mensuels à charge des parents

Les parents dont les enfants fréquentent l'UAPE paient à l'EFAJE les prestations dont ils bénéficient en fonction de leurs revenus.

Accueil à 100% selon classe de revenus nets de charges sociales ¹

	60 001	80 000	100 000	120 000
1 enfant	1 007	1 278	1 514	1 749
2 enfants	1 842	2 338	2 760	3 184
3 enfants	2 634	3 342	3 942	4 542

Accueil à 50% avec 2 repas selon classe de revenus nets de charges sociales

	60 001	80 000	100 000	120 000
1 enfant	489	602	716	829
2 enfants	894	1 098	1 302	1 508
3 enfants	1 278	1 569	1 857	2 148

7.3.2 Coûts à charge de la commune

La commune participe au paiement de ces prestations à raison de CHF 6.88 (budget 2018) par heure et par enfant. Dans le budget 2018, l'EFAJE a ajouté un montant de CHF 36'472.- pour 5'301 heures d'accueil escomptées en 2018 dans la nouvelle UAPE. (Budget 2018 total de CHF 216'000.- qui comprend le montant socle par habitant, l'accueil familial de jour, l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire = UAPE).

Comme le montre le tableau ci-dessous, le montant annuel à charge de la commune varie fortement en fonction de l'occupation de l'UAPE. Pour une occupation à 50%, le montant à charge de la commune s'élève à CHF 208'000.- respectivement à CHF 416'000.- pour une occupation à 100%.

Nb d'enfants	Heures hebdomadaire	Nb de semaines	Nb d'heures total	Coût par heure	Coût total	Occupation
36	8,75	48	15 120	6,88	104 026	25%
20	17,5	48	16 800	6,88	115 584	50%
36	35	48	60 480	6,88	416 102	100%

Le coût par heure s'élèvera en 2018 à CHF 6.88 mais est susceptible d'augmenter notamment en raison du financement des places vides qui sont à la charge des communes.

7.4. Conclusion

La construction de l'EFAJE aura pour conséquence une augmentation significative des charges. Cette augmentation est difficile à estimer en raison de la volatilité du nombre d'heures de garde effectuées ainsi que de la répartition intercommunale du coût des places vacantes mais se situera dans une fourchette de CHF 100'000.- (soit 2.5 points d'impôt) à un maximum de CHF 400'000.- (soit 10 points d'impôt).

Calculé au coût horaire 2018 de CHF 6.88. (Comptes 2016 : CHF 4.76 ; budget 2017 : CHF 5.84).

¹ Correspond à 90% du revenu brut du ménage : efaje.ch/wp-content/uploads/2016/06/Simulation-revenu-et-tarifs-version-06.16.xls

8. Financement

Tout ou partie de l'investissement sera financé par un emprunt à contracter auprès d'un établissement financier, ce aux meilleures conditions du moment.

Cet investissement sera amorti sur une durée de 30 ans.

9. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens ;

Vu le préavis municipal n°2017-06

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

Entendu le rapport de la commission ad hoc désignée pour étudier cet objet ;

Entendu le rapport de la commission des finances ;

Décide

1. D'accepter la transformation des locaux situés dans les sous-sols du collège des Lionceaux, actuellement utilisés par l'employé d'exploitation, pour y créer une Unité d'Accueil Pour Écoliers (UAPE).
2. D'accepter, pour ce faire, la demande de crédit de construction de CHF 770 000.00 présentée par la Municipalité.
3. D'accorder à la Municipalité le droit de contracter un crédit de CHF 770 000.00.
4. D'amortir ce montant par le compte de fonctionnement n°3581.331, sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2019.
5. Ce qui représente une charge annuelle d'amortissement de CHF 25 667.00.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire municipal

L. Imoberdorf

P. Gerber



Municipal responsable du dossier : Christian Jaquier

Administrative

The following information is being provided to you for your information and is not intended to constitute an offer of insurance or any other financial product.

Key Information

This document is intended to provide you with key information about the product and the terms and conditions of the policy.

Important Information

Please read this information carefully as it contains important details about the policy.

The information in this document is intended to help you understand the product and make an informed decision.

For more information, please contact your agent or the company directly. We are here to assist you throughout the process.

Notes

1. This document is provided for informational purposes only and does not constitute an offer of insurance or any other financial product.

2. The information in this document is intended to help you understand the product and make an informed decision.

3. For more information, please contact your agent or the company directly. We are here to assist you throughout the process.

4. The information in this document is intended to help you understand the product and make an informed decision.



For more information, please contact your agent or the company directly. We are here to assist you throughout the process.